

Communiqué du Comité de l'Association Agapé

La veille de l'ouverture de la 17^e édition du Festival Agapé ! C'est le jour qui a été choisi par le Conseiller d'État Antonio Hodgers pour informer la présidente de l'Association Agapé de l'annulation de la mise à disposition de la Salle Frank-Martin. Il fut aussitôt suivi par la Conseillère administrative Christina Kitsos, qui annonça l'annulation de la mise à disposition de la Maison de quartier de Plainpalais et de la Maison de quartier Chausse-Coq pour le Festival des Enfants.

Ces décisions de dernière minute ont porté un coup fatal au Festival, entraînant l'annulation inéluctable de la 17^e édition du Festival Agapé et de la 11^e édition du Festival des Enfants.

Les autorités ont invoqué de prétendus « grave motifs » sans les exposer, et n'ont pas consulté l'Association Agapé avant leur volte-face. La méthode relève du procès Kafkaïen, l'Association ayant été privée de deux droits procéduraux de rang constitutionnel, à savoir le droit d'être entendue avant qu'une décision ne soit prise, et le droit à une décision motivée. Les autorités persistent dans un mutisme obstiné, puisque les demandes de clarification de l'Association Agapé sont restées lettre morte.

L'Association Agapé a saisi la Chambre administrative de la Cour de justice de deux recours contre les décisions du canton et de la Ville de Genève, et entend leur réclamer des dommages-intérêts pour l'atteinte à sa réputation et la perte financière causées par l'annulation du Festival.

Les décisions contestées sont possiblement en lien avec un article du journal Le Temps, paru la veille du festival et relatant des contre-vérités gravement diffamatoires, ce qui pourrait expliquer l'embarras des autorités lorsqu'il s'agit d'exposer les motifs de leurs décisions.

Des plaintes pénales ont été déposées par les personnes visées par cet article, et l'Association Agapé attend désormais sereinement l'issue des procédures administratives et pénales. Ayant toute confiance dans la justice, elle est impatiente d'être rétablie dans ses droits, et de pouvoir se consacrer à nouveau à l'organisation du Festival Agapé, comme elle le fait paisiblement et pour le plus grand bonheur de son public depuis plus de 30 ans.

Le temps judiciaire étant relativement long, les organisateurs du Festival tiennent toutefois à rétablir certaines vérités, dès à présent.

Jean-Luc Jeener, auteur de pièces de théâtre et metteur en scène, est honteusement accusé dans l'article du journal Le Temps d'avoir fait « l'éloge de la pédophilie » dans une pièce qu'il a écrite sur cette question de société hautement sensible. Jean-Luc Jeener dément cette accusation infondée dans une lettre adressée au journal Le Temps, que nous avons décidé de publier sur ce site.

Jean Tubéry, musicien qui dirige l'Ensemble La Fenice, aurait selon le journal été condamné en France pour avoir tenu des propos à connotation sexuelle. Jean Tubéry a toujours contesté ces accusations, et n'a pas été condamné, puisqu'il a formé un appel qui n'a pas encore été jugé, ce que le journal Le Temps omet de préciser dans son article à charge. Jean Tubéry est présumé innocent, et les organisateurs du Festival n'ont pas vocation à condamner des musiciens en se substituant aux autorités judiciaires.

Le journal relate en outre qu'un ancien membre de l'Association Agapé aurait été démis de l'état clérical par un décret du pape François, et que des « signalements pour de graves agressions

sexuelles » auraient été faits à son sujet. Or, aucune procédure judiciaire ou canonique n'a jamais été ouverte en raison de tels « signalements ». Le décret du pape François porte exclusivement sur un délit canonique de « sollicitation en confession », que l'intéressé a toujours formellement contesté, dans le cadre d'une procédure n'offrant ni garanties des droits de la défense, ni possibilité d'appel.

Par ailleurs, le journal Le Temps s'est fait le porte-voix d'une femme ayant accusé cet ancien membre de l'Association Agapé il y a plus d'une quinzaine d'années, ce qui est particulièrement choquant, puisque tant les instances disciplinaires de l'Église que la Cour européenne des droits de l'homme ont définitivement innocenté l'intéressé.

Cette accusatrice met également en cause dans l'article, de manière ignominieuse, la directrice artistique du Festival, à laquelle les organisateurs du Festival tiennent à témoigner leur confiance et leur soutien.

Pour le surplus, nous avons publié sur ce site les interventions de nos avocats dans les médias.

En définitive, force est de constater que les auteurs de l'article paru dans Le Temps ont fait le choix du sensationnalisme, en livrant un récit outrancier et parsemé de contre-vérités visant à jeter l'opprobre sur l'Association Agapé.

L'Association Agapé a pourtant plus de 30 ans d'histoire sans le moindre incident, des bénévoles dévoués et passionnés par l'art sacré, un public très attaché au Festival et des soutiens fidèles parmi les fondations et entreprises genevoises.

Nous ne renoncerons à aucun de nos engagements pour continuer de mettre en œuvre notre Festival.

A Genève, le 25 juillet 2025

Le Comité de l'Association Agapé